

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 avril 2022

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Stéphanie BOUCHARD	Maire	X			Pierre BEAU	CM	X		
Nicolas ROLLAND	Adj	X			Jean AUBERT	CM		X	
Jean-Paul COMBE	Adj	X			Christine DAVAL	CM	X		
Karine DERORY	Adj	X			Sandrine BLANCHARD- DELAIGUE	CM	X		
Marie-France DAVAL	Adj	X			Jennifer MICHALET	CM	X		
Ludovic POYET	CM		X		Anthony VIGNON	CM	X		
Irène CARRERAS	CM	X			René BONFILS	CM	X		
Antoine GUIRAUD	CM		X		Secrétaire élu pour la séance : Monsieur ROLLAND Nicolas				
M. Jean AUBERT donne pouvoir à Mme Jennifer MICHALET									
M. Antoine GUIRAUD donne pouvoir à Mme Sandrine BLANCHARD DELAIGUE									
M. Ludovic POYET donne pouvoir à Mme Christine DAVAL									
Sur Convocation du Maire en date du 30/03/2022									

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2022 a été adopté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021
- Affectations des résultats
- Vote des budgets 2022 « Commune et lotissement les Oréades »
- Fixation des durées d'amortissement
- Effacement de la dette - créances irrécouvrables
- Taux des impôts locaux 2022
- Route de St Georges –demande de subvention Amendes de Police
- Rénovation Eclairage 2 stades Aimé JACQUET
- Divers

### Approbation des comptes de gestion : Budget général et budgets annexes

Madame le Maire présente au Conseil les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Il permet ensuite au conseil de s'assurer que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2021, à l'unanimité.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserves de sa part.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021** **COMMUNE DE SAIL SOUS COUZAN**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2021 de la Commune, établi par Mme Stéphanie BOUCHARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, APPROUVE à l'unanimité.

1 Excédent d'investissement de 38 393.70 Euros

1 Excédent de Fonctionnement de 402 987.16 Euros

## **AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2022**

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

**Affectation de l'excédent global d'exploitation de 300 372.10 € au compte R 002**

**Décide d'affecter 102 615.06 € au compte 1068.**

VALIDE à l'unanimité.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021** **LOTISSEMENT « LES OREADES »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2021 du Lotissement « LES OREADES », établi par Mme Stéphanie BOUCHARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE à l'unanimité :

1 Déficit d'investissement de 98 139.62 Euros

# COMMUNE FONCTIONNEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021, BUDGET PRIMITIF 2022 et affectation de résultats

### Dépenses de Fonctionnement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts DM + RAR 2021	CA 2021 Mandats émis 2021	Budget primitif 2022
011 Charges à caractère général	143 591.12	123 522.79	155 125.54
012 Charges du personnel	241 582.00	227 172.74	240 062.00
014 Atténuations de produits	400.00	0.00	0.00
65 Autres charges gestion cour.	61 650.00	57 615.65	60 250.00
66 Charges Financières	5 758.88	5 758.88	4 300.00
67 Charges exceptionnelles	11 684.69	11 125.92	6 000.00
022 Dépenses imprévues	9 584.69	0.00	0.00
023 Virement à la section d'investissement	303 943.01		437 196.84
042 Opération d'ordre entre section	46 239.82	614 629.96	46 243.65
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>824 434.21</b>	<b>1 039 825.94</b>	<b>949 178.03</b>

### Recettes de Fonctionnement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts (DM)	CA 2021 Titres émis 2021	Budget primitif 2022
013 Atténuations de charges	2 000.00	9 372.45	4 000.00
70 Produits des services	40 050.00	43 769.31	31 000.00
73 Impôts et taxes	380 363.71	400 703.52	376 274.11
74 Dotations et participations	121 000.00	114 430.32	118 000.00
75 Autres produits gestion courante	72 000.00	74 836.22	74 000.00
77 Produits exceptionnels	5 500.00	458 140.46	2 000.00
042 Opération d'ordre entre section	43 531.82	171 096.60	43 531.82
R002 résultat reporté	159 988.68		300 372.10
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>824 434.21</b>	<b>1 272 348.88</b>	<b>949 178.03</b>

# COMMUNE INVESTISSEMENT

## Dépenses d'Investissement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts (DM)	CA 2021 Mandats émis 2021	Budget primitif 2022 + RAR
20 immob incorp	2 340.00	2 340.00	0.00
204 subventions d'équipement versées	61 431.82	43 531.82	112 387.36
21 Immobilisations corpo	65 000.00	50 124.53	142 500.00
23 Immobilisations en cours	626 684.21	102 361.98	398 611.31
10 dotat° fonds diverses	54 820.00	0.00	0.00
13 Subventions d'invest	148 505.77	148 505.77	277 747.68
16 Remboursement d'emprunt	432 098.59	431 928.39	18 465.00
040 Opérat° d'ordre entre section	43 531.82	171 096.60	43 531.82
<i>Déficit d'investissement reporté du CA 2020</i>	99 735.44		
<i>Reste à réaliser</i>			320 879.66
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 534 147.65</b>	<b>949 889.09</b>	<b>1 314 122.83</b>

## Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts (DM)	CA 2021 Titres émis 2021	Budget primitif 2022
13 Subvention d'invest.	410 530.10	230 645.10	207 098.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	53 322.07	52 268.51	25 240.00
16 Emprunts en euros	89 725.40	0.00	0.00
23 Immob. En cours		697.35	0.00
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2020</i>	171 660.89	190 474.66	
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2021</i>			102 615.06
<i>024 Produits de cession immo</i>	440 826.36	0.00	277 474.68
<i>138 Autres subvent invest</i>	17 900.00		0.00
021 Virement de la section de fonct.	303 943.01		437 196.84
040 Opérat° d'ordre entre section	46 239.82	614 629.96	46 243.65
Restes à réaliser			179 870.90
Solde d'exécution positif			38 383.70
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 534 147.65</b>	<b>1 088 018.23</b>	<b>1 314 122.83</b>

## Lotissement LES OREADES / FONCTIONNEMENT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021, BUDGET PRIMITIF 2022

#### Dépenses de Fonctionnement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts DM + RAR 2021	CA 2021 Mandats émis 2021	Budget primitif 2022
6045 Etude			3 500.00
065 Autres charges de gestion courante	108 107.21	0.00	
042 Variations de stock terrains aménagés	206 246.83	108 107.21	138 139.62
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>314 354.04</b>	<b>108 107.21</b>	<b>141 639.62</b>

#### Recettes de Fonctionnement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts DM + RAR 2021	CA 2021 Mandats émis 2021	Budget primitif 2022
70 Vente de terrains	206 246.83	0.00	40 000.00
042 opération ordre transfert entre sections			101 639.62
R 002 Excédent de fonctionnement	108 107.21	0.00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>314 354.04</b>	<b>0.00</b>	<b>141 639.62</b>

## Lotissement LES OREADES/ INVESTISSEMENT

#### Dépenses d'investissement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts DM + RAR 2021	CA 2021 Mandats émis 2021	Budget primitif 2022
040 opération ordre transfert entre sections			101 639.62
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	206 246.83	0.00	98 139.62
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>206 246.83</b>	<b>0.00</b>	<b>199 779.24</b>

#### Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2021 Crédits ouverts DM + RAR 2021	CA 2021 Mandats émis 2021	Budget primitif 2022
1641 Emprunt			61 639.62
040 opération ordre transfert entre sections	206 246.83	108 107.21	138 139.62
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>206 246.83</b>	<b>108 107.21</b>	<b>199 779.24</b>

## FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Madame le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux.

Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Il convient de prévoir :

- l'amortissement de l'attribution de compensation versée à Loire Forez Agglomération sur le compte 2046, il est suggéré que l'amortissement soit annuel avec neutralisation.
- l'amortissement des subventions d'équipement versées sur le compte 2041582, il est suggéré que l'amortissement soit sur 5 ans

Il est proposé au conseil de fixer les durées d'amortissement selon le tableau suivant :

Article/immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
2046	Attribution de compensation investissement	1 an
2041582	Subventions d'équipement versées	5 ans

Le Conseil Municipal, après délibéré

DECIDE à l'unanimité de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

## CREANCES PRESCRITES

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Centre des Finances Publiques de Montbrison nous a transmis une liste de créances dont le recouvrement est définitivement compromis. Ces créances sont prescrites ce qui signifie que l'action en recouvrement n'est plus possible et le comptable n'est pas autorisé à en poursuivre le recouvrement forcé. Il convient donc que la commune les apure.

Cette liste recense des factures d'eau et d'assainissement impayées concernant plusieurs administrés d'un montant total de 3 182.19 €.

Oui cet exposé,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité, l'apurement de la dette dans la comptabilité de la commune,

ORDONNE le mandatement des créances prescrites d'un montant total de 3 182.19 € à l'article 678.

### TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022

Comme chaque année, le Conseil Municipal examine les taux de la part communale des impôts locaux, comprenant la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité, par de ne pas augmenter les taux des impôts communaux pour 2022.

DIT que :

- Taux de référence pour 2022 : 25.09 % (dont taux départemental 15.30 + taux communal Foncier à 9.79 %)

et la Taxe Foncière sur le non-bâti reste à 35.62 %.

INSCRIT les recettes en découlant au budget communal pour 2022 ;

### RENOVATION ECLAIRAGE 2 STADES AIME JACQUET (OP24399)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Rénovation Eclairage 2 stades Aimé Jacquet

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### **Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	montant HT Travaux	% -PU	Participation Commune
Renouvellement Eclairage 2 stades 12 + 8 projecteurs et armoire	71 904 €	45.0 %	32 357 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 904.47 €</b>		<b>32 257.01 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Rénovation Eclairage 2 Stades Aimé JACQUET » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

- APPROUVE par 14 voix POUR et 1 Abstention, le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- PREND acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- DECIDE d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du DISTRICT de la Loire et de la Région.

**PROJET DE CONVENTION EXPERIMENTALE ENTRE LES RPI « Saint-Laurent/l'Hôpital/ Les Débats », « Leigneux/Sail » et la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention expérimentale entre les RPI avait déjà été signée avec l'Education Nationale de la Circonscription de Montbrison, le 17 janvier 2019.

Madame le Maire informe qu'un projet de convention est à l'étude afin de mettre en cohérence une organisation scolaire adaptée au territoire des communes concernées soit pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 soit l'année scolaire 2022-2023 avec reconduction possible chaque année

Elle a pour but de donner à chaque élève les conditions matérielles et pédagogiques permettant leur réussite à l'école ; l'évolution de l'organisation des structures scolaire apparaît comme une nécessité permettant de favoriser l'innovation, la mutualisation des pratiques et la prise en compte des spécificités des territoires.

Pendant toute la durée de la Convention, le Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Loire s'engage à maintenir les 2 RPI, les sites scolaires sur les 4 communes.

Il est instauré une direction unique avec une décharge de service pour les deux RPI avec cependant deux conseils d'écoles distincts.

Après avoir lu, les différents chapitres et articles de cette convention,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE à l'unanimité son Maire à signer la convention à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 6 avril 2022

Le Maire,  
Stéphanie BOUCHARD

